



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

COMPTE RENDU

09/06/2026

1. CAS DE VILLENEUVE SUPER KING

À la suite de notre précédente demande, restée sans réponse, et en l'absence de transmission de la copie de votre saisine adressée à la Commission d'éthique, la CSNC n'a pas été en mesure d'instruire la demande.

En conséquence, et conformément à la demande du club VILLENEUVE SUPER KING de retirer son équipe de la Division 1, la CSNC prend acte de ce retrait. Conformément aux dispositions de l'article 14-IA des Règlements Sportifs, ce retrait entraîne l'application des sanctions prévues par cet article, notamment les pénalités sportives et financières correspondantes.

Les rencontres de VILLENEUVE SUPER KING de Division 1 sont donc déclarés forfait et le calendrier des compétitions sera mis à jour en conséquence.

Infractions Administratives et Disciplinaires

No	INFRACTIONS	SANCTIONS	CAS DE RÉCIDIVE
14-IA	Retrait définitif d'une équipe engagée dans une compétition officielle de France Cricket, à n'importe quel moment de la saison sportive, quelle que soit la catégorie : Senior Masculin, Senior Féminine, Jeune Masculin, Jeune Féminine.	Sanctions sportives - À compter de la date officielle du retrait, tous les matchs restant à disputer par l'équipe retirée sont déclarés perdus par forfait et ne sont pas rejoués. - Pour chaque match concerné : - Victoire de l'équipe adverse, avec attribution de 2 points. - Les matchs disputés avant la date du retrait demeurent valables et définitivement acquis. Sanctions financières - Une amende de 400 € par match restant non disputé est appliquée au club fautif. Cas particulier – Équipes Jeunes et Senior Féminine Lorsque le retrait définitif concerne une équipe : - Jeune Masculine, - Jeune Féminine, - Senior Féminine, les sanctions sportives et financières sont imputées au club , et les conséquences sportives éventuelles (maintien, accession, relégation administrative) sont réputées affecter l'équipe première du club , conformément aux règlements en vigueur.	

2. DEMANDES DE MUTATION

Numéro de licence	Nom	Club origine	Club destinataire	Date demande	Date validation	Décision CSNC
088427	MEHRI Rahmatullah	CULTURES ET SPORTS POUR TOUS	PARIS UNIVERSITÉ CLUB	04/06/2026	04/06/2026	Approuvé

3. VALIDATION DES MATCHS DU 6 AU 7 JUIN 2026

Date Compétition	T=Terrain A=Arbitre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Validation	Commentaire
06/06/2026 - 11:00 D2 MAS	T=SARCELLES A=SARCELLES	CSPT SARCELLES 2 198/5 (20)	BALBYNIENS 2 178/9 (20)	OK	-
06/06/2026 - 14:00 D3 MAS	T=SARCELLES A=CSPT SARCELLES	PARIS ZALMI 3 155/9 (20)	SARCELLES 158/6 (17.5)	OK	-
06/06/2026 - 11:00 D3 MAS	T=MANTES LA JOLIE A=MANTES LA JOLIE	CAEN 0/0 (0)	VILLEJUIF 0/0 (0)	NOK	--Terrain indisponible --Match reporté
06/06/2026 - 11:00 D1 MAS	T=DREUX A=DREUX	BALBYNIENS 107/9 (20)	SAINT DENIS STALLIONS 108/6 (18.5)	OK	-
06/06/2026 - 14:00 D1 MAS	T=DREUX A=SAINT DENIS STALLIONS	AC STAINS 165/9 (20)	DREUX 183/6 (20)	OK	-
06/06/2026 - 11:00 D3 MAS	T=CHANTILLY A=91 ROYALS	CCSB95 2 135/9 (20)	PFC SARCELLES 2 143/10 (18.3)	OK	-
06/06/2026 - 14:00 D1 MAS	T=CHANTILLY A=CCSB95	SULTANS 175/7 (20)	91 ROYALS 130/8 (17.2)	NOK	Après examen des rapports des arbitres, il a été décidé d'attribuer la victoire à l'équipe des Sultans.
06/06/2026 - 11:00 D3 MAS	T=BAGATELLE A=SULTANS	ALL BLACKS 136/8 (20)	EKOTA SC PANTIN 2 139/3 (15)	OK	-
07/06/2026 - 11:00 D1 MAS	T=SARCELLES A=CSPT SARCELLES	PUC 156/3 (16.1)	SAINT DENIS STALLIONS 155/10 (18)	OK	-
07/06/2026 - 14:00 D2 MAS	T=SARCELLES A=PUC	CSPT SARCELLES 2 140/2 (16)	SAINT DENIS STALLIONS 2 138/5 (20)	OK	-
07/06/2026 - 11:00 D1 MAS	T=DREUX A=SULTANS	DREUX 0/0 (0)	VILLENEUVE SUPER KINGS 0/0 (0)	NOK	--VILLENEUVE SUPER KINGS: Absence de l'équipe --Sanction 11-1A : Match forfait et amende de 500€ pour VILLENEUVE SUPER KINGS --DREUX gagne par forfait
07/06/2026 - 14:00 D2 MAS	T=DREUX A=VILLENEUVE SUPER KINGS	SULTANS 2 131/6 (20)	DREUX 2 132/5 (15.5)	NOK	--VILLENEUVE SUPER KINGS: Absence des arbitres --Sanction 6-1A : amende de 400€ pour VILLENEUVE SUPER KINGS --Match reporté
07/06/2026 - 11:00 D2 MAS	T=CREIL A=CREIL	BALBYNIENS 2 111/10 (17)	PARIS ZALMI 2 185/10 (20)	OK	-
07/06/2026 - 14:00 D1 MAS	T=CREIL A=BALBYNIENS	AC STAINS 0/0 (0)	CREIL 0/0 (0)	NOK	--Absence de FDM --Sanction 10-1A : Amende de 50€ pour BALBYNIENS
07/06/2026 - 11:00 D3 MAS	T=AULNAY A=MELUN	AULNAY 189/5 (20)	PARIS ZALMI 3 52/9 (15.2)	OK	-
07/06/2026 - 14:00 D3 MAS	T=AULNAY A=AULNAY	ROYAL EVRY 77/3 (15)	MELUN 76/10 (14.3)	OK	-
07/06/2026 - 11:00 D3 MAS	T=ARRAS A=VALENCIENNES	ARRAS 70/0 (4.3)	MONTREUIL 69/10 (15.3)	OK	-
07/06/2026 - 14:00 D3 MAS	T=ARRAS A=ARRAS	MONTREUIL 192/1 (20)	VALENCIENNES 194/9 (20)	OK	-

4. PLANNING DES MATCHS DU 13 AU 14 JUIN 2026

Date	Compétition	Heure	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Terrain	Arbitre
Samedi 13 juin	D2 MAS	11:00	COLOMBES	CSPT SARCELLES 2	SARCELLES	SARCELLES
Samedi 13 juin	D3 MAS	14:00	PUC 2	SARCELLES	SARCELLES	CSPT SARCELLES
Samedi 13 juin	D1 MAS	11:00	BALBYNIENS	SULTANS	MANTES LA JOLIE	THOIRY
Samedi 13 juin	D3 MAS	14:00	CAEN	THOIRY	MANTES LA JOLIE	SULTANS
Samedi 13 juin	D3 MAS	11:00	91 ROYALS 2	RAJA CHOLA	DREUX	DREUX
Samedi 13 juin	D2 MAS	14:00	BALBYNIENS 2	DREUX 2	DREUX	91 ROYALS
Samedi 13 juin	D3 MAS	11:00	ARGENTEUIL	MONTREUIL	CREIL	CREIL
Samedi 13 juin	D2 MAS	14:00	CREIL 2	FRANCILIEN	CREIL	ARGENTEUIL
Samedi 13 juin	D3 MAS	14:00	KERALA TUSKERS	VILLEJUIF	BAGATELLE	MELUN
Samedi 13 juin	D1 MAS	11:00	PARIS ZALMI	SAINT DENIS STALLIONS	AULNAY	AULNAY
Samedi 13 juin	D3 MAS	14:00	AULNAY	PFC SARCELLES 2	AULNAY	PARIS ZALMI
Dimanche 14 juin	D3 MAS	10:00	BENGAL TIGERS	PFC SARCELLES 2	SARCELLES	CSPT SARCELLES
Dimanche 14 juin	CDF MAS 19U	13:00	CSPT SARCELLES	CREIL	SARCELLES	BENGAL TIGERS
Dimanche 14 juin	D1 MAS	10:00	PFC SARCELLES	VILLENEUVE SUPER KINGS	DREUX	DREUX
Dimanche 14 juin	CDF MAS 19U	13:00	AC STAINS	DREUX	DREUX	PFC SARCELLES
Dimanche 14 juin	D3 MAS	11:00	BALBYNIENS 3	PUC 2	BAGATELLE	ALL BLACKS
Dimanche 14 juin	D3 MAS	14:00	ALL BLACKS	ROYAL EVRY	BAGATELLE	BALBYNIENS

5. RÉCLAMATION / CONTESTATION

Pour contester une décision de la CSNC, le club doit adresser un courrier officiel par courrier électronique à l'attention du Secrétaire Général de France Cricket (secretaire.general@francecricket.com) dans un délai de sept (7) jours suivant la réception de la décision, accompagné d'un chèque de cent euros (100 €) à l'ordre de France Cricket, encaissé dès réception.

La contestation est examinée par le Bureau de France Cricket.

Si la contestation est acceptée, la somme versée est intégralement remboursée.

[Extrait de l'article 17.4 des règlements généraux des compétitions officielles et le code de conduite de France Cricket](#)